MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Bas-Rhin

Commune : STRASBOURG

Autres communes :

R500

Appellation : Maison Spach

Monument(s)

Appellation : Maison Spach

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 02/07/1927

Étendue de la protection : Façade : classement par arrêté du 2 juillet 1927 ; classement par J.O. du 16 février 1930

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.